

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 octobre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2272)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-1438

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 11

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En Europe, le taux moyen d'imposition pesant sur les entreprises s'élève à 26 %. En France, il est actuellement compris entre 28 et 31 %.

En 2018, le Gouvernement avait annoncé que « le taux d'Impôt sur les sociétés passerait, de 33,33 % à 31 % en 2019, puis à 28 % en 2020, 26,5 % en 2021 et 25 % en 2022 ». Or, le projet du Gouvernement est moins ambitieux que prévu puisqu'en 2021, le taux sera de 27,5 %.

Pour que la compétitivité de nos entreprises, il convient d'abaisser la fiscalité à 26,5 %, comme le Gouvernement l'envisageait.